

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CCAS DU 12 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à dix-sept heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jorioz (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Desestreit, 200 route du Villard à Saint-Jorioz, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL.

Présents (13) :

Michel BEAL, Agnès COLOMBET, Carole GARDET, Benjamin COUTIERE, Corinne LETEROUIN, Henri EMONET, Elisabeth EMONET, Isabelle WHARMBY, Thérèse CARRETTE, TITH Audrey, DUMAZ Claudette, PASQUET-CHARDON Manuella, MORISSET Kamila

Absents ayant donné pouvoir (1) :

Francine MARECHAL → Michel BEAL

Absents excusés (3) :

Rosanne ORSO
Catherine COURTOIS
Pascal CLAISSE

Délibération rendue exécutoire
Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Compte rendu de la transmission en
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le 20/05/2026
ID : 074-267411015-20260512-D2026_15-DE

Date de convocation : 6 mai 2026

Madame Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

**Locaux dits Relais Social – Mise à disposition gracieuse au profit
des Étoiles d'Hestia**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété Publique des Personnes Publiques ;

Vu le projet de convention annexé à la présente ;

Considérant l'intérêt général et le service proposé à la population par l'établissement pour l'aide sociale à l'enfance ;

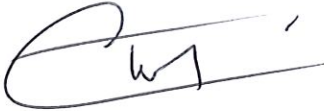
Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition gracieuse des locaux dits « Relais social » à l'établissement Les Étoiles d'Hestia – Mecs au Fil de Soi ;
- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition annexée à la présente ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération ;
-

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer ladite convention de mise à disposition gracieuse ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer d'éventuels avenants à ladite convention dès lors que l'occupation entre dans le cadre des activités d'intérêt général ;

LE COMITE ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Le secrétaire de séance,
Elisabeth EMONET



Le Président,
Michel BEAL



Pour extrait conforme,
Le 13 mai 2026